

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1009

Artikel: La place des femmes
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020481>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La place des femmes

(pi) Les femmes sont actuellement l'objet de nombreuses sollicitudes. De la part de la Société suisse des officiers, qui voudrait les voir servir au nom de l'égalité inscrite dans la Constitution, souhaitant ainsi établir une égalité des devoirs avant que celle des droits ne soit entrée dans les faits. Plusieurs initiatives ont également fleuri ces derniers temps sur le plan politique.

● Le rapport de la Commission fédérale pour l'égalité entre femmes et hommes demande aux hommes de céder leur place aux femmes dans les parlements et gouvernements du pays, tout en souhaitant l'instauration de quotas, c'est-à-dire une proportion de sièges réservés aux femmes.

● Assez proche, l'initiative lancée à fin

août par le Parti du travail prévoit que *Les autorités fédérales, cantonales et communales qui se composent de cinq personnes ou plus ne peuvent comprendre plus de 60 pour cent de membres du même sexe.*

● Les organisations féminines suisses souhaitent pour leur part un Conseil national composé pour moitié de femmes.

Chaque canton élirait un nombre égal d'hommes et de femmes, qui seraient présentés sur deux listes séparées.

● Rappelons encore, comme contribution au débat, la proposition de Heinzpeter Studer, parue dans ces colonnes (DP 1004), et qui souhaite remplacer le Conseil des Etats par un Conseil des femmes.

Ces propositions quasi simultanées ont le mérite de rappeler quelques faits: nous fêterons l'an prochain les 20 ans du suffrage féminin au niveau fédéral, et la proportion de députées au Conseil national n'est toujours que de 13,5%. Et s'il est vrai que les femmes semblent moins s'intéresser à participer activement à la vie politique que les hommes, il faut aussi rappeler qu'il leur est imposé de s'intégrer à des structures prévues par les hommes et pour les hommes.

La presse suisse

(réd) Le lecteur ne choisit pas son journal en fonction du tirage, mais l'annonceur choisit son support publicitaire en fonction de son audience, qualitative et quantitative. Cela se traduit par des recherches et des analyses sur le nombre de lecteurs et leur provenance socio-culturelle. Le plus connu des organismes effectuant ce travail s'appelle Recherches et études des moyens publicitaires SA (REMP).

Parmi les publications de la REMP, il faut signaler un bulletin des tirages qui paraît chaque année et qui indique les tirages contrôlés (c'est-à-dire le nombre d'exemplaires effectivement distribués) de tous les supports papiers contenant de la publicité, pour autant que les éditeurs se soumettent aux contrôles requis. D'autres publications, plus affinées, donnent une définition du lectorat en fonction du sexe et du revenu, ainsi que des indications sur la diffusion dans les vingt-quatre zones économiques définies par la REMP, zones qui ne correspondent pas forcément aux frontières cantonales, puisque Nyon se retrouve genevoise et une partie de la Broye vaudoise dans la zone fribourgeoise. Notons encore que la REMP consacre pour la première fois une publication à la Suisse romande, qui informe les annonceurs sur les habitudes de consommation et de lecture des cadres, en comparaison avec leurs homologues alémaniques. Ci-contre un extrait du bulletin des tirages qui vient de sortir.

Titre	dernier contrôle		avant-dernier contrôle	
	tirage	année	tirage	année
Quotidiens romands				
1. 24 Heures	96'131	1989	96'851	1986
2. La Suisse	63'004	1989	70'032	1986
3. Tribune de Genève	*61'572	1990	60'480	1989
4. Le Matin	54'476	1989	53'774	1987
5. Le Nouvelliste	43'857	1989	43'062	1986
6. La Liberté	35'065	1989	34'735	1988
7. L'Express/FAN	33'629	1989	36'753	1988
8. L'Impartial	31'702	1989	31'516	1986
9. Journal de Genève	22'504	1990	22'102	1989
10. Le Démocrate	17'652	1989	18'041	1986
11. L'Est Vaudois	14'816	1989	14'081	1988
12. Journal du Jura	13'566	1989	13'365	1989
13. Quotidien de la Côte	12'502	1990	-	-
14. Le Pays	*12'338	1990	11'873	1989
15. Nord Vaudois	10'835	1990	-	-
16. Gazette de Lausanne	8'483	1990	8'346	1989
17. Vevey Riviera	8'405	1990	8'462	1989
18. Le Courrier	5'798	1989	**6'090	1987
19. Nouvelle revue (NRL)	pas sur la liste		10'202	1987
Principaux tirages suisses:				
1. Blick (ZH)	364.700	1990	368'590	1989
2. Tages Anzeiger (ZH)	261'369	1990	261'113	1989
3. NZZ (ZH)	*151'470	1989	149'520	1989
4. Berner Zeitung	122'495	1989	121'887	1986
5. Basler Zeitung	*116'222	1990	115'338	1989
Principal tirage en italien				
1. Corriere del Ticino	35'225	1990	34'821	1989
Hebdomadaires romands				
1. L'Illustré	98'941	1990	102'740	1989
2. L'Hebdo	51'848	1990	42'407	1989
Journaux du dimanche				
1. Sonntags Blick	371'411	1990	374'673	1989
2. Le Matin	161'627	1989	162'088	1988
3. Sonntags Zeitung	113'085	1990	-	-
4. La Suisse	107'878	1990	107'088	1989
* Tirage non contrôlé - ** Estimation REMP				

Petit exemple, ce commentaire de Christophe Schaller paru dans *La Liberté: Mais enfin, Mesdames, vous demandez l'impossible à vos compagnons, maris et patrons! Les papas poules, ça existe, mais ça ne court pas les trottoirs. Et les patrons qui acceptent «d'offrir» des emplois à temps partiel aux mères, ça ne court pas beaucoup les rues. D'ailleurs, comment caserez-vous «vos» mioches, Mesdames les députées, pendant les sessions? A ma connaissance, la crèche du Palais fédéral n'existe pas. A moins de l'installer dans la cafétéria, voire dans la salle des journalistes. D'ici là, Mesdames, on a toujours le droit de rêver!* Premier ou deuxième degré? Laissons à l'auteur le bénéfice du doute. Mais ce texte révèle en négatif que si les hommes peuvent siéger, c'est que, pour eux, il n'est pas contesté qu'une femme reste au foyer pour s'occuper de «leurs» mioches et qu'ils peuvent compter sur un arrangement professionnel, voire sur un secrétariat. Attendre que la proportion des femmes augmente encore pour qu'elle provoque un changement de structures n'est plus une proposition défendable: au rythme actuel, ce n'est qu'au milieu du siècle prochain que cent femmes siègeraient au Conseil national.

Parmi ces initiatives, ces approches différentes, que choisir?

Les quotas ont l'avantage du réalisme: ils peuvent être appliqués avec le système électoral actuel et s'appliquer à l'ensemble du pays, à tous les échelons politiques. Ce système a pourtant le désavantage de permettre l'élection d'une personne qui a obtenu moins de suffrages qu'une autre, à l'intérieur d'une même liste et d'un même arrondissement électoral.

Mais cet inconvénient devrait n'être que passager, les quotas pouvant être sup-

primés une fois la participation féminine ancrée dans les mœurs et les institutions adaptées aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

La proposition des organisations féminines tourne la difficulté grâce à la présence de listes de femmes et de listes d'hommes. Mais il faudrait alors que les partis soient tenus de présenter deux listes et les électeurs d'en glisser une pour chaque sexe dans l'urne. Le système a donc le défaut d'être compliqué et de

présenter quelques difficultés d'application qui risquent de dérouter l'électeur. Sans parler de la clause qui prévoit d'offrir un siège supplémentaire aux cantons qui disposent d'une députation en nombre impair.

Ce n'est pourtant pas parce que la solution-miracle n'existe pas qu'il faut rejeter tout ce qui se présente, comme le fait la droite, habile dans ce domaine à gonfler le moindre inconvénient en obstacle insurmontable. ■

POINT DE VUE

L'ours et le pouvoir

Il ne s'agit pas de l'ours de Berne, pour une fois, mais de celui des Pyrénées, qui est moribond. Débat l'autre soir sur une chaîne française à propos des mesures à prendre pour sauver les treize derniers plantigrades qui se baladent entre la France et l'Espagne. Le ministre de l'environnement Brice Lalonde venait de prendre un décret ajoutant 6500 hectares au Parc national des Pyrénées où les ours ne seraient plus dérangés par les chasseurs de sangliers et pourraient hiberner en paix. En face de lui sur le plateau, des représentants courroucés des collectivités locales, des maniaques du fusil, et un vrai jeune berger comme dans les romans de Pagnol. Quelques experts connaissant l'ours, mais ne l'ayant jamais vu (sic), pour faire sérieux.

Dialogue de sourds comme d'habitude dans ce genre de débat, mais intéressant pour l'analyse des rapports entre pouvoir central (Paris en l'occurrence), populations locales et rôle de la science et des scientifiques.

Deux choses doivent faire réfléchir: tout d'abord le rôle des scientifiques et tout simplement de la connaissance. Personne ne pouvait dire avec précision combien il restait d'ours, et d'après «l'expert ex ours» lui-même, impossible de connaître la répartition entre mâles et femelles. «On a vu une mère et son ourson il y a deux ans, et l'ourson tout seul l'année passée, alors euh, euh, peut-être bien qu'il y a encore au moins une femelle... Et puis on connaît bien un mâle, nous l'appelons Papillon.» Désolant. Qu'est-ce que ça aurait été s'il avait dû faire un rapport sur le nombre de lapins de garenne. Et puis le territoire habité par l'ours n'est pas très bien con-

nu non plus, car «voyez-vous il se balade, passe en Espagne, revient, et puis il est difficile à repérer». Ce flou est révélateur des limites de la science et de l'utilisation d'arguments dits scientifiques dans les débats politiques. Ce ne sont, dans de nombreux cas, que des estimations grossières, et le fait de s'abriter derrière elles masque souvent la peur de prendre des décisions qualitatives autonomes. Et cela est encore plus vrai en Suisse qu'en France.

Bel exemple aussi des rapports entre le pouvoir centralisé et la base perdue dans sa province. Là c'était du vaudeville, du grand comique avec le berger qui invitait le ministre à venir passer un mois chez lui à faire du fromage. Cela avait quelque chose de pathétique aussi, de doucement désuet, comme si la province française du XIX^e siècle parlait à des extra-terrestres. Un fossé effroyable dans les mentalités, les intérêts, le mode de vie. Mais aussi de la part des «locaux» une volonté de défendre leur vision de l'ours, et surtout leur survie à eux dans un terroir qu'ils connaissent.

Au-delà de la question de savoir qui a raison et qui a tort sur le problème de l'ours, il reste que dans une perspective d'espace européen avec pouvoir encore plus centralisé, les différences de conception de l'aménagement entre les régions, les «pays», les terroirs et les Bruxelles à venir vont certainement s'accroître.

Mais en même temps ce peut être un moyen de revitaliser des régions un peu dormantes qui se mobiliseront sous la pression centrale. Et qui chercheront des soutiens utiles auprès d'autres régions, pas forcément dans leur propre pays.

Claude Auroi

Durs, les quotas

Les quotas sont bien difficiles à respecter: alors qu'il préconise de limiter à 60% la proportion de personnes du même sexe dans toute autorité composée de plus de cinq membres, le comité d'initiative composé de représentantes et de représentants du parti du travail compte 23 femmes pour 13 hommes, soit une proportion de 63,8%...